

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Réseau ilévia / KEOLIS LILLE METROPOLE
METRO DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL)

Le présent avis a pour objet l'occupation et l'exploitation de trente-six emplacements situés dans les stations de métro du réseau des transports urbains de personnes de la Métropole Européenne de Lille (MEL) dont la gestion est déléguée à la société KEOLIS Lille Métropole.

La société KEOLIS Lille Métropole lance la présente consultation en vue de l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de la MEL relative à l'occupation d'emplacements et l'exploitation de l'activité visée ci-dessous.

Retail & Connexions en sa qualité de mandataire de la société KEOLIS Lille Métropole en charge de la commercialisation des espaces commerciaux dans les stations de métro de la MEL assurera la conduite administrative de cette procédure pour le compte de la société KEOLIS Lille Métropole.

I. DESCRIPTION DU PANEL DES EMBLEMES COMMERCIAUX ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Activité principale :

- Distribution automatique de produits comestibles et de boissons. Ils comprennent, d'une part les pâtes à mâcher (« chewing-gum »), barres chocolatées, produits de petite confiserie, pastillerie, biscuiterie, grignotage salé et sucré (« snacking »), fruits, compotes, yaourts, barres de céréales et, d'autre part, les boissons froides en boîtes, bouteilles, PET, briquettes ou gobelets, les boissons chaudes en gobelet et les soupes.

Descriptif des emplacements :

36 emplacements actuellement exploités sous enseigne « Sélecta » dont la liste figure en annexe

Attention, la commercialisation concerne l'intégralité des trente-six emplacements. .
Aucun dossier de candidature excluant tout ou partie de ces trente-six emplacements ne sera pris en compte.

Durée d'Occupation : 5 ans à compter de la mise à disposition du premier emplacement

II. MODALITES SOMMAIRES ET GENERALES DE LA PROCEDURE

Les candidats intéressés par la présente procédure de consultation doivent adresser à la société Retail & Connexions une demande d'envoi de Dossier de Consultation en s'inscrivant sur la présente consultation via le site internet Retail & Connexions. L'ensemble des **emplacements** seront intégrés dans un Dossier de Consultation unique.

Cette demande devra être impérativement reçue avant le : **4 octobre 2024 à 18h00 délai de rigueur.**

Toute demande reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Seules les demandes directement enregistrées sur le site internet Retail & Connexions seront acceptées.

Cette demande devra comporter notamment :

- Le nom, prénom du candidat ainsi que l'enseigne/société qu'il représente.
- L'adresse électronique à laquelle les candidats souhaitent que leur soit envoyé un courriel dans lequel seront mentionnés les éléments leur permettant de télécharger le Dossier de Consultation ;
- Un numéro de téléphone permettant, le cas échéant, de contacter le candidat.

Après la clôture de dépôts des intérêts, les candidats recevront une notification pour télécharger le Dossier de Consultation directement sur le site internet Retail & Connexions, qui contiendra l'ensemble des informations et documents leur permettant de déposer leur offre.

SNCF Gares & Connexions et la société Retail & Connexions se réservent le droit à tout moment de ne pas donner suite à la procédure, sans indemnité de quelque nature que ce soit.

SNCF Gares & Connexions se réserve le droit d'apporter, au plus tard sept jours avant la date de remise des offres, tout complément et/ou toute modification au Dossier de Consultation.

Seuls les candidats ou leur mandataire dûment habilité, ayant demandé le Dossier de consultation dans le délai susmentionné, pourront déposer leur offre.

La date limite de réception des offres est le : **15 novembre 2024 à 18h00 délai de rigueur.**

La date prévisionnelle de signature du contrat est le : **Décembre 2024.**